

SCOT DE L'ARRAGEOIS

Délibération du Comité Syndical n°469

SÉANCE du 13 NOVEMBRE 2019

Présidence de Pascal LACHAMBRE

Secrétaire Michel MATHISSART

Date de convocation : 05/11/2019

Date d'affichage : 19/11/2019

Étaient présents :

AUCHART Ernest, BAVIERE Jean-Pierre, BLONDEL Michel, BRICOUT Damien, CARTON Philippe, CAYET Alain, COLLE Pierre, COTTEL Jean-Jacques, DAMART Daniel, DELCOUR Jean-Pierre, DERUY Isabelle, DROMART Evelyne, FERET Claude, GORIN Sylvie, GUILLEMANT Pierre, LACHAMBRE Pascal, LEVIS Jean-Claude, MATHISSART Michel, NORMAND Arnold, PLU Jean-Claude, ROSSIGNOL Françoise, SEROUX Michel, TILLARD Jean-Luc, VAHE Daniel, ZIEBA Jean-Marie.

Absents excusés / Pouvoirs :

ANSART Pierre donne pouvoir à Michel MATHISSART, BAILLEUL Alain, BOUQUILLON Daniel, COULON Géry, DELEURY Jean-Pierre, DESAILLY Jean-Michel, DESAILLY Jean-Claude donne pouvoir à Jean-Claude PLU, DUE Gérard, GOMES Stéphane donne pouvoir à Pierre GUILLEMANT, HECQ David donne pouvoir à Françoise ROSSIGNOL, LETURQUE Frédéric donne pouvoir à Claude FERET, MASTIN Philippe donne pouvoir à Michel BLONDEL, MICHEL Didier, MILLEVILLE Bernard donne pouvoir à Sylvie GORIN, PARMENTIER Jean-Marc donne pouvoir à Pascal LACHAMBRE, POTEZ Roger donne pouvoir à Daniel DAMART, POULAIN Eric donne pouvoir à Michel SEROUX, PREVOST Alain donne pouvoir à Jean-Jacques COTTEL, PUCHOIS Jean-Pierre, SKOWRON Richard donne pouvoir à Ernest AUCHART, TABARY Daniel, THIEBAUT Véronique, THUILOT Didier donne pouvoir à Jean-Marie ZIEBA, VAN GHELDER Alain donne pouvoir à Alain CAYET.

Nombre de membres en exercice : 49

- Présents : 25
- Votants : 39
- Pouvoirs : 14

Vote :

- Pour : 39
- Contre : 0
- Abstention : 0

Rapport d'Orientations Budgétaires 2020

— • —

Monsieur le 1^{er} Vice-président donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les alinéas 2 et 3 de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 107 de la loi 2015-991 du 7 août 2015 stipulent que :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L 1221-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte en outre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Il est transmis au représentant de l'État dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission sont fixés par décret ».

L'article L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales rends applicable aux EPCI les dispositions de l'article L 2312-1 et précise que « Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres et de l'établissement public de coopération intercommunale ».

L'article D 2312-3 créé par Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 (article 1), complété par le II de l'article 13 de la LPFP du 22 janvier 2018, définit le contenu du rapport du DOB.

Il vous est donc proposé après en avoir débattu :

DE PRENDRE ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires relatif à l'année 2020, sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires ci-annexé.



Pour extrait certifié conforme
Le Président du Scota



Pascal LACHAMBRE

I - BILAN DES ACTIONS MENEES EN 2019

A - La gestion et la communication

Actions en cours

- Mise en place des Comités Syndicaux et réunion de bureau. *Nombre de réunions de Comité Syndical : 3 ; de réunion de Bureau : 4*
- Poursuite des travaux des commissions de suivi et pour la révision. *Nombre de réunions : 4*
- Management des réseaux sociaux et du site institutionnel du Syndicat

B – L'état d'avancement des missions

Actions terminées

- Approbation du SCoT
- Études « Élaboration d'un schéma global des itinéraires de randonnées pédestres, VTT et Cyclos sur le territoire du Scota »
- Instruction des dossiers d'urbanisme pour avis simple. *Nombre de dossiers traités : 8*
- Instruction des dossiers d'autorisation commerciale (pour passage en CDAC). *Nombre de dossiers traités : 2*
- Instruction des dossiers relatifs à la ressource en eau (SAGE). *Nombre de dossier : 2*
- Instruction des dossiers sollicitant des avis en qualité de Personne Publique Associée (SRADDET, PLUi, ...). *Nombre de dossier : 8*
- Instruction des dossiers de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (pour passage en CDPENAF). *Nombre de dossiers : 47*
- Sensibilisation à la prise en compte des orientations du SCoT dans les documents d'urbanisme par des réunions d'informations avec les EPCI et réunions de conseils préalables à l'arrêt de leurs documents

Actions en cours

- Instruction des dossiers d'urbanisme pour avis simple et notes d'observations
- Instruction des dossiers d'autorisation commerciale pour passage en CDAC
- Sensibilisation à la prise en compte des orientations du SCoT dans les documents d'urbanisme par des réunions d'informations avec les EPCI et réunions de conseils préalables à l'arrêt de leurs documents.
- Travail collaboratif étroit et rôle facilitateur entre les EPCI, la DDTM, les chambres consulaires et bureaux d'études dans le cadre de la mission d'accompagnement
- Présentation pour mise en œuvre de l'étude « Élaboration d'un schéma global des itinéraires de randonnées pédestres, VTT et cyclos sur le territoire du Scota »

II – LES ORIENTATIONS 2020

A – Objectifs stratégiques

- Se donner les moyens et les outils pour que le SCoT soit de plus en plus un dispositif au service du territoire et de son développement, répondant aux attentes et objectifs des élus et aux besoins des collectivités
- Permettre les consultations et les partenariats les plus larges possibles pour faire remonter les besoins du terrain, consulter les Maires et les Présidents des EPCI, prendre en compte leurs attentes pour favoriser l'échelon local tout en respectant les contraintes légales et l'harmonisation sur l'ensemble du territoire
- Continuer à développer concertation et partenariat, par la communication et les dispositifs participatifs
- Renforcer le rôle de conseil et d'aide à la décision du Syndicat : mise à disposition de toutes les collectivités, par le biais du SIG de données, d'analyses, de cartes et de statistiques

B – Objectifs de gestion

- Optimiser le montant des participations demandées aux EPCI ;
- Maintenir les effectifs au niveau de l'année 2019 soit 4 postes occupés et 1 à pourvoir.

C – Plan d'actions 2020

L'exercice 2020 sera marqué notamment pour la mise en place de la mise en œuvre du SCoT.

- Évaluation du SCoT
- Mise en place d'un observatoire pour exploiter les données d'occupation des sols
- Mise à jour des données d'occupation des sols

En 2020, le syndicat mixte devra également poursuivre ses missions ordinaires : suivre et traiter les différents dossiers d'urbanismes (SAGE, CDAC, CDPENAF) tout en travaillant sur la mise en place d'outils d'animation pour sensibiliser les nouveaux élus qui intégreront le comité syndical du Syndicat mixte suite aux renouvellements des exécutifs communautaires (séminaire, commissions, ateliers...).

III – EXECUTION DU BUDGET 2019 ET PREVISIONS 2020

A – Compte administratif 2019 (prévisionnel)

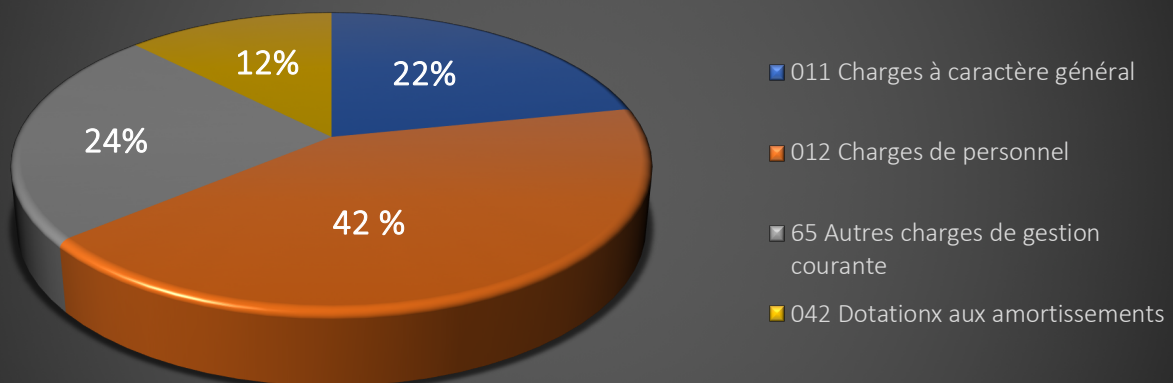
Le budget 2019 a été voté pour un montant total de 906 136 € en section de fonctionnement et 277 276 € en section d'investissement.

1 – Fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Libellé	BP 2019	Prévision CA 2019
011	Charges à caractère général	521 507	96 480
012	Charges de personnel	221 000	186 431
65	Autres charges de gestion courante	108 631	104 230
Total dépenses réelles		851 138	387 141
042	Dotations aux amortissements	54 998	54 993
Total dépenses d'ordre		54 998	54 993
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		906 136	442 134

Pré CA 2019 - Représentation des charges de fonctionnement

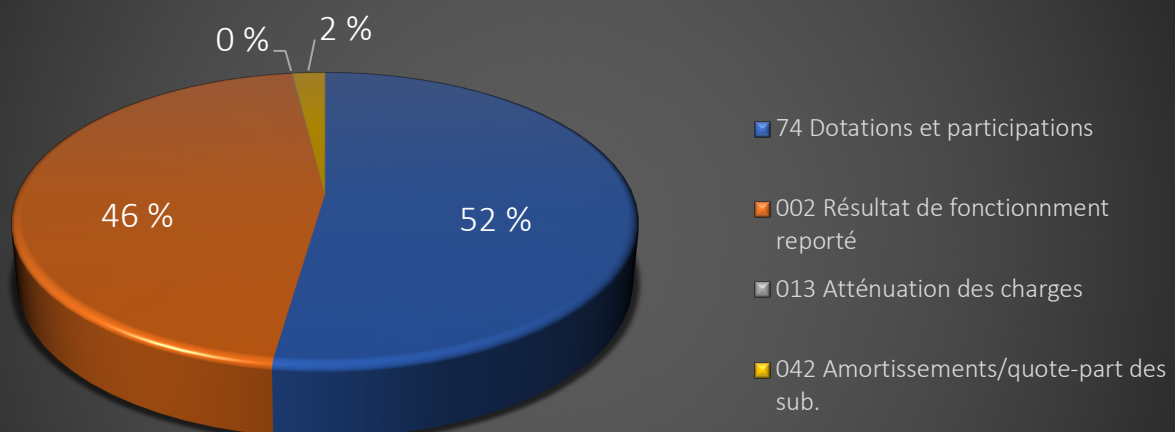


Les prévisions de dépenses de fonctionnement sont en légère baisse par rapport à 2018, malgré la dépense, non prévue à la construction du budget 2019, liée à l'étude sur l'architecture commerciale de la Ville d'Arras et les flux commerciaux et comportements de chalandage sur le territoire du Scota, initiés par la ville d'Arras et la communauté urbaine d'Arras à laquelle le Scota a participé. Nous dégagerons de nouveau un excédent nous permettant de financer sur nos fonds propres l'ensemble des prévisions budgétaires 2020.

Recettes

Chapitre	Libellé	BP 2019	Prévision CA 2019
74	Dotations et participations	474 289	474 289
77	Produits exceptionnels	101	0
002	Résultat de fonctionnement reporté	413 863	413 863
013	Atténuation des charges	0	617
Total recettes réelles		888 253	888 769
042	Amortissements/quote-part des sub.	17 883	17 883
Total recettes d'ordre		17 883	17 883
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		906 136	906 652

Pré CA 2019 - Représentation des recettes de fonctionnement



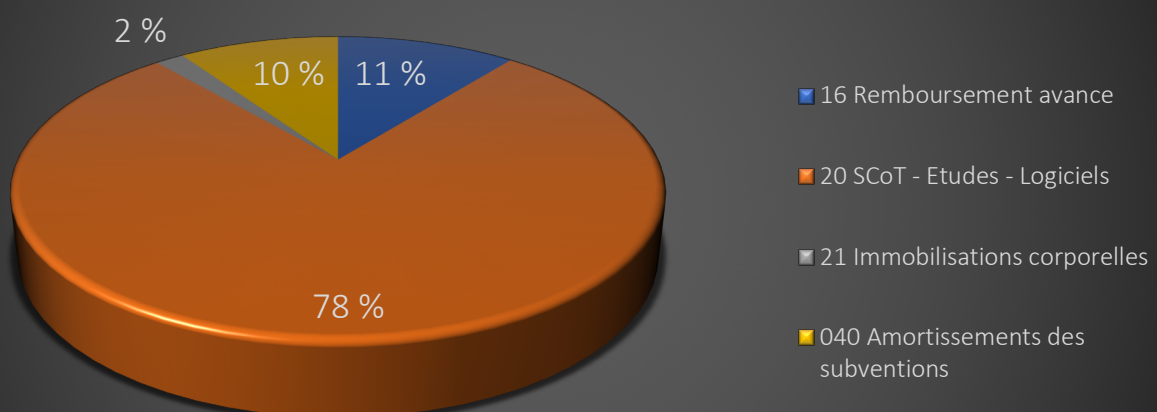
Nos prévisions de réalisation de recettes pour l'année 2019 seront conformes aux prévisions budgétaires.

2 – Investissement

Dépenses

Chapitre	Libellé	BP 2019	Prévision CA 2019
16	Remboursement avance	20 000	20 000
20	SCoT - Études - Logiciels	199 420	145 697
21	Immobilisations corporelles	39 973	3 196
Total dépenses réelles		259 393	168 893
040	Amortissements des subventions	17 883	17 883
Total dépenses d'ordre		17 883	17 883
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		277 276	186 776

Pré CA 2019 - Représentation des dépenses d'investissement

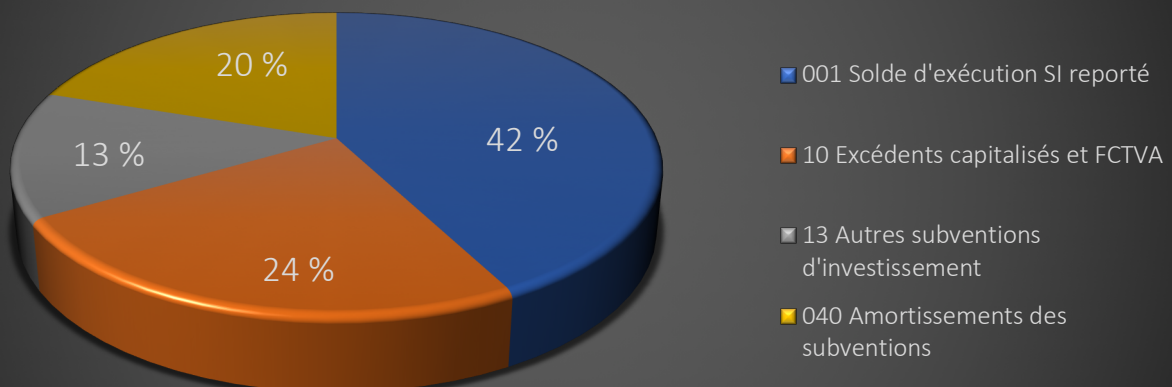


Nous avons réalisé l'ensemble des études lancées. Les crédits 2019 annulés seront affectés au budget 2020 et permettront le financement des projets à venir, dont notamment la mise en place des outils nécessaires à la mise en œuvre du SCoT.

Recettes

Chapitre	Libellé	BP 2019	Prévision CA 2019
001	Solde d'exécution SI reporté	116 612	116 612
10	Excédents capitalisés et FCTVA	67 167	67 167
13	Autres subventions d'investissement	38 500	37 155
Total recettes réelles		222 279	220 934
040	Amortissements des subventions	54 997	54 997
Total recettes d'ordre		54 997	54 993
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		277 276	275 927

Pré CA 2019 - Représentation des recettes d'investissement



Hormis la perception effective de subvention de la Région Hauts-de-France (Élaboration d'un schéma global des itinéraires de randonnées pédestres, VTT et cyclos sur le territoire du Scota), l'ensemble des recettes d'investissement seront perçues. Bien évidemment, si la subvention n'était pas versée d'ici la fin de la journée complémentaire, la recette serait reportée sur l'exercice 2020.

3 – Résultat prévisionnel de l'exercice

Excédent de fonctionnement d'environ de 464 k€

Excédent d'investissement d'environ 89 k€

B – Budget Primitif 2020

1 – Objectif de gestion

- Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement et dégager, grâce à l'autofinancement de la section de fonctionnement et aux résultats d'investissements reportés, les crédits nécessaires aux financements des études, et aux crédits d'investissements et de fonctionnement nécessaires à la mise en œuvre du SCoT
- Proposer une nouvelle baisse de la participation par habitant de 20 centimes l'amenant ainsi de 2,57 € à 2,37 €
- Gestion du personnel :
 - o Les données relatives aux orientations choisies en matière de structure d'effectifs, temps de travail et charges de personnel resteront identiques aux prévisions 2019.

Le Scota emploie 4 agents dont 2 agents mis à disposition par la Communauté Urbaine d'Arras. 1 agent devrait être recruté pour la mise en œuvre du SCoT et la gestion du Système d'Information Géographique.

- | | |
|---------------------------|--|
| ▪ Structure des effectifs | : 4 titulaires |
| ▪ Catégorie des agents | : 2 catégories A, 1 B et 1 C |
| ▪ Poste ouvert non pourvu | : 1 agent de catégorie A |
| ▪ Quotité de temps | : 3 agents à TC, 1 agent à 15 % ETP |
| ▪ Parité | : 2 femmes, 2 hommes |
| ▪ Stagiaires | : 2 stagiaires étudiants (gratification) |

2 – Prévisionnel

Pour le budget 2020, les dépenses réelles de fonctionnement seront constantes, hormis les dépenses exceptionnelles liées à la sensibilisation au SCoT des nouveaux élus ainsi que l'inscription prévisionnelle d'une étude de fonctionnement à définir. Le montant prévisionnel du chapitre 011, charges à caractère général, sera de l'ordre de 130 k€.

Les charges de personnel (chapitre 012) seront, quant à elles, quasi similaires aux chiffres de 2019, à savoir la somme de 225 k€. Ce montant intègre le recrutement d'un agent de catégorie A qui serait affecté au suivi du SCoT et la gestion du SIG du syndicat.

Les charges de gestion courante (chapitre 65) seront maintenues au même niveau qu'en 2019. Il s'agit principalement des indemnités des élus.

La participation par habitant des EPCI sera fixée à 2,37 €.

Cette recette, ajoutée à la reprise de l'excédent de fonctionnement de 2019, permettra de couvrir les besoins de fonctionnement 2020 et de dégager de l'autofinancement.

Les dépenses d'investissements seront financées par l'autofinancement de la section de fonctionnement et par le résultat d'investissement reporté.

L'année 2020 et suivantes, seront marquées par la mise en œuvre du SCoT. Des dépenses d'investissements seront à programmer, après décision politique, au cours de l'année. Une étude à thématique plus large, et selon la prospective, sera également lancée durant l'année 2020, elle sera décidée et engagée, tout comme les actions à mener pour la mise en œuvre, suite à la validation politique du futur exécutif du SCoT de l'Arrageois.

La volonté ici affichée est de laisser tous les moyens financiers existants pour permettre au Scota de porter sans contrainte la réalisation de sa compétence :

- La vocation du SCoT est de mettre en cohérence et de coordonner les politiques sectorielles des collectivités en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplacements, d'implantations commerciales, d'environnement et de prévention des risques et nuisances
- Garantir un développement maîtrisé des territoires qui les composent, dans une perspective de développement durable
- Pour atteindre cet objectif de cohérence, la réflexion sur la planification ne peut se limiter à la partie la plus dense de l'agglomération mais doit s'élargir aux territoires périphériques qui constituent également le bassin de vie quotidienne des habitants

D'autres chantiers seront également travaillés en 2020. En effet, nous devons également nous préparer aux incidences sur notre SCoT, et vos EPCI, de la volonté du Gouvernement de porter, dans le cadre du plan biodiversité, à zéro l'artificialisation nette sur l'ensemble du territoire national.

La modernisation des SCoT ainsi que la hiérarchie des normes, autres sujets initiés par la loi Élan du 23 novembre 2018, dont je rappelle que le SCoT de l'Arrageois a été le 8 novembre dernier, étape régionale de la concertation portée par le Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales pour l'Ordonnance sur la Hiérarchie des Normes en recevant l'atelier sur le "Prototypage des outils d'intégration des politiques sectorielles dans les documents d'urbanisme", doit être au cœur de nos préoccupations.